



# Protection des données : l'essentiel à connaître

## Objectifs :

- Identifier les enjeux de la mise en conformité pour les collectivités
- Evaluer la situation de sa collectivité
- Acquérir les bons réflexes en matière de protection des données

**Animateur :** Richard FILIGANI

GIP Récia

**Horaires**  
9h-17h

**6h de  
formation**

**1 journée**

## Date et lieu de la session

**Jeudi 17 octobre 2024**

Locaux de l'AML - 14 quai du Fort Alleaume  
45000 Orléans

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 2 octobre**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** Tout public

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

## Programme :

- Présentation du RGPD : contexte juridique, acteurs et principes
- Reconnaître les données à caractère personnel et les situations qualifiées de traitement
- Le rôle du DPO au sein de votre collectivité
- Les différents risques auxquels il faut faire face
- Les sanctions encourues
- La démarche pour élaborer un plan d'action et se mettre en conformité
- Le meilleur du pire : des situations à ne pas reproduire

## Moyens pédagogiques

Apports méthodologiques

Exercices collectifs d'appropriation des notions clefs

La formation s'appuiera sur de nombreux cas concrets adaptés aux spécificités des collectivités.

## **Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription**

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

am.loiret@aml45.asso.fr / [www.aml45.asso.fr](http://www.aml45.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE

# Sécuriser l'attribution des subventions aux associations

## Objectifs :

- Intégrer les règles juridiques et administratives encadrant les subventions aux associations
- S'approprier les enjeux liés à l'attribution de subventions

**Animateur :** Hugues FOURAGE  
Consultant et ancien élu

**Horaires**  
9h-17h

**6 h de formation**

**1 journée**

## Date et lieu de la session

**Mercredi 23 octobre 2024**

Espace KOHLER - Place de la Liberté,  
45110 Châteauneuf/Loire

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 8 octobre**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** Pout public

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

## Programme :

Baromètre des relations entre associations et collectivités locales

### **Le respect de règles de bon sens**

- Une reconnaissance réciproque, gage d'un partenariat constructif et durable
- Une contribution adaptée à l'intérêt général
  - la notion de subvention publique
  - les caractéristiques de la subvention
  - la mise à disposition de biens et de personnel
  - la définition de l'intérêt général
- Transparence et équité dans les engagements

### **Les modalités d'attribution des subventions**

- Formaliser la demande de subvention
- Faire signer le contrat d'engagement républicain
- Connaître les documents qui peuvent être demandés

### **La contractualisation**

- Convention (pluri) annuelle d'objectifs
- Requalification de la subvention et marchés publics
- Requalification de la subvention et délégation de service public

### **Gestion de fait**

### **Les situations de conflits d'intérêt**

**Moyens pédagogiques :** Etude de cas concrets et réels illustrant les apports théoriques

## Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

[am.loiret@aml45.asso.fr](mailto:am.loiret@aml45.asso.fr) / [www.aml45.asso.fr](http://www.aml45.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE

# Le maire et les débits de boissons

## Objectifs :

- Connaître les différentes autorisations à délivrer et les dérogations pouvant être accordées
- Maîtriser l'exercice des pouvoirs de police du maire

**Animateur :** François VALEMBOIS  
Formateur et cadre administratif

**Horaires**  
9h-12h

**3h de formation**

**1/2 journée**

## Date et lieu de la session

**Mercredi 6 novembre 2024**

Espace KOHLER - Place de la Liberté,  
45110 Châteauneuf/Loire

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 21 octobre**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** Tout public

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

## Programme :

- La classification des licences (à consommer sur place, restaurant, à emporter) et les groupes de boissons
- Les différentes formalités impliquant le maire :
  - l'ouverture d'une licence de 3ème ou de 4ème catégorie
  - la vente de boissons par des associations
  - l'ouverture d'un restaurant ou d'une vente à emporter
  - la licence appartenant à une commune
  - la mutation, le transfert, la péremption d'une licence
- Les débits de boissons temporaires, les traiteurs, les soirées privées, le commerce ambulancier, la vente à distance, les stations-service, la vente de nuit
- Les zones de protection (écoles, stades, centres de santé)
  - les équipements concernés
  - les dérogations (nombre et natures)
- Les pouvoirs de police
  - pouvoirs de police générale (préfet et maire)
  - pouvoirs de police spéciale (fermeture administrative)

## Moyens pédagogiques

Analyse des usages et échanges d'expériences

**Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?**

Maité CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

am.loiret@aml45.asso.fr / [www.aml45.asso.fr](http://www.aml45.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE

# Le protocole et l'organisation de cérémonies

## Objectifs :

- Connaître les symboles et le protocole républicains
- Savoir organiser matériellement une cérémonie

**Animateur :** François VALEMBOIS  
Formateur et cadre administratif

**Horaires**  
14h-17h

**3h de formation**

**1/2 journée**

## Date et lieu de la session

**Mercredi 6 novembre 2024**

Espace KOHLER - Place de la Liberté,  
45110 Châteauneuf/Loire

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 21 octobre**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

Type d'intervention : Présentiel

Publics concernés : Tout public

Prérequis : Être un élu en cours de mandat

## Programme :

- Le protocole, rangs et préséances lors des cérémonies
- Les symboles de la République : la cocarde tricolore, l'écharpe et l'insigne de maire, le drapeau tricolore, la Marseillaise, la devise républicaine, Marianne, le coq et le sceau, le portrait du Président de la République
- L'organisation des différentes cérémonies : commémoratives et patriotiques, remises de décoration, inaugurations, arrivée ou départ de personnalités, événements de la vie (mariage, obsèques, centenaires, assemblées générales d'associations, vœux, ...)
- Les invitations et réponses
- Les grades galons et appellations
- L'organisation des prises de parole, des réceptions et vins d'honneur
- Les félicitations et remerciements

## Moyens pédagogiques

Conseils adaptés en fonction des événements locaux  
– Echange de bonnes pratiques

**Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?**

Maité CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

am.loiret@aml45.asso.fr / [www.aml45.asso.fr](http://www.aml45.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE

# Mettre en place un conseil municipal jeune

Formation en visio

## Objectifs :

- Comprendre l'intérêt et les fonctions d'un Conseil Municipal des Jeunes
- Maîtriser l'ingénierie de mise en œuvre d'un Conseil municipal jeune

**Animateur :** Laetitia de Brécard  
Consultante et élue

**Horaires**  
9h-12h30

**3 h30 de formation**

**1/2 journée**

## Date et lieu de la session

**Jeudi 14 novembre 2024**

**En visio sur teams**

Si vous avez des difficultés pour vous connecter, vous pouvez venir suivre la visio dans nos locaux

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 28 octobre**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** Pout public

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

## Programme :

- **Les conditions de mise en œuvre**  
L'expression d'une volonté politique  
L'élaboration d'un projet pédagogique
- **Les fonctions du CMJ**  
Institutionnelle – éthique – représentation – gestion de projet - de relation et de communication
- **Les différents acteurs du CMJ**
- **Les objectifs du CMJ**
  - Les objectifs pédagogiques
  - Les objectifs opérationnels
- **Les modalités de fonctionnement du CMJ**
  - Les élections
  - L'animation
  - Le partenariat associatif
  - Les Commissions
  - Les Assemblées plénières

## Moyens pédagogiques

Formation à distance via Teams

Apports théoriques et échanges autour d'expériences de communes ayant déployé un CMJ

Test de connaissances avec l'application digitale Wooclap

## Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

# Le maire et les animaux domestiques errants ou dangereux

## Objectifs :

- Connaître les domaines d'action du maire.
- Identifier chaque situation et appliquer la réglementation appropriée

**Animateur :** François VALEMBOIS  
Formateur et cadre administratif

**Horaires**  
9h-17h

**6 h de**  
**formation**

**1 journée**

## Date et lieu de la session

**Jeudi 12 décembre 2024**

Espace KOHLER - Place de la Liberté,  
45110 Châteauneuf/Loire

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 27 novembre**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

Type d'intervention : Présentiel

Publics concernés : Tout public

Prérequis : Être un élu en cours de mandat

## Programme :

Le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spéciale. Quelles sont ses obligations d'agir ? Quelles sont les limites de son pouvoir et de sa responsabilité ? Quels sont les arrêtés municipaux à établir ? et les procédures à respecter ?

- La fourrière animale, le lieu de dépôt
- La divagation des animaux de rente
- La divagation des animaux domestiques
- Les chats errants
- Les animaux dangereux
  - Les chiens de catégorie
  - L'évaluation comportementale
  - Les animaux mordeurs ou griffeurs
- Les animaux blessés et les cadavres d'animaux sur l'espace public
- La maltraitance animale

## Moyens pédagogiques

Conseils pratiques et concrets pour aider les élus dans leur mission

Exercices de rédaction de mise en demeure et d'arrêtés

## Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

[am.loiret@aml45.asso.fr](mailto:am.loiret@aml45.asso.fr) / [www.aml45.asso.fr](http://www.aml45.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE

# La lutte contre l'habitat indigne

## Objectifs :

- Acquérir les compétences essentielles pour aborder les enjeux liés à l'habitat indigne
- Connaître les modalités d'intervention et les outils spécifiques

**Animateur :** Hugo DEMAILLE  
Conseiller technique à l'AMF

**Horaires**  
9h-17h

**7h de**  
**formation**

**1 journée**

## Date et lieu de la session

**Mercredi 30 octobre 2024**

Locaux de l'AML - 14 quai du Fort Alleaume  
45000 Orléans

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 15 octobre**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ici](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** Pout public

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

## Programme :

**Qualification de l'habitat indigne et responsabilités :**  
savoir caractériser l'habitat indigne et la mise en sécurité des bâtiments, l'articulation des compétences entre le maire, le président d'EPCI et le préfet

**La procédure de traitement de l'habitat indigne :**  
étapes préalables au lancement de la procédure, savoir choisir entre la procédure d'urgence et la procédure contradictoire, mesures d'exécution d'office et protection des occupants, présentation des ressources disponibles pour se guider dans la procédure

**Les leviers d'intervention :**  
définir une politique communale ou intercommunale de lutte contre l'habitat indigne, intervenir pour la rénovation des bâtiments dégradés et informer ses administrés, mobiliser les aides financières.

**Acquérir les biens dégradés :**  
choisir la bonne procédure : biens sans maître, biens en état d'abandon manifeste, loi Vivien, acquisitions à l'amiable..., les principaux apports de la loi habitat dégradé de 2024 concernant l'acquisition des biens

## **Focus sur le permis de louer**

## **Moyens pédagogiques**

Apports théoriques, participation active, exercices pratiques, documents pédagogiques remis aux participants

## Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

